

Forum des rivières d'Ile-de-France

23 novembre 2017

**Stratégie d'organisation des
compétences locales de l'eau
(SOCLE)
Point sur la consultation**



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDTL

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Ile-de-France

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Rappel du contexte : un impact fort des réformes territoriales pour l'exercice des compétences

Une rationalisation de l'intercommunalité
(-50 % sur le bassin) et une nouvelle
répartition des compétences, notamment
dans le domaine de l'eau



Les EPCI-FP (communautés de communes,
d'agglomération, urbaine et métropoles) =
**nouvelle maille de base pour l'eau potable,
l'assainissement et la GEMAPI**

Suppression de la clause de compétence
générale pour les départements et les
régions

Grand cycle

Gestion des milieux
aquatiques et prévention
des inondations
Protection de la ressource ...

01/01/2018

Petit cycle

Eau potable
Assainissement

01/01/2020



La Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau - SOCLE

Définie par arrêté ministériel du 20 janvier 2016 :

- *un descriptif de la répartition des compétences dans le domaine de l'eau ;*
- *des objectifs d'évolution des modalités de coopération entre collectivités*

1ère élaboration : arrêtée au 31 décembre 2017, après mise à disposition des collectivités concernées et avis du comité de bassin

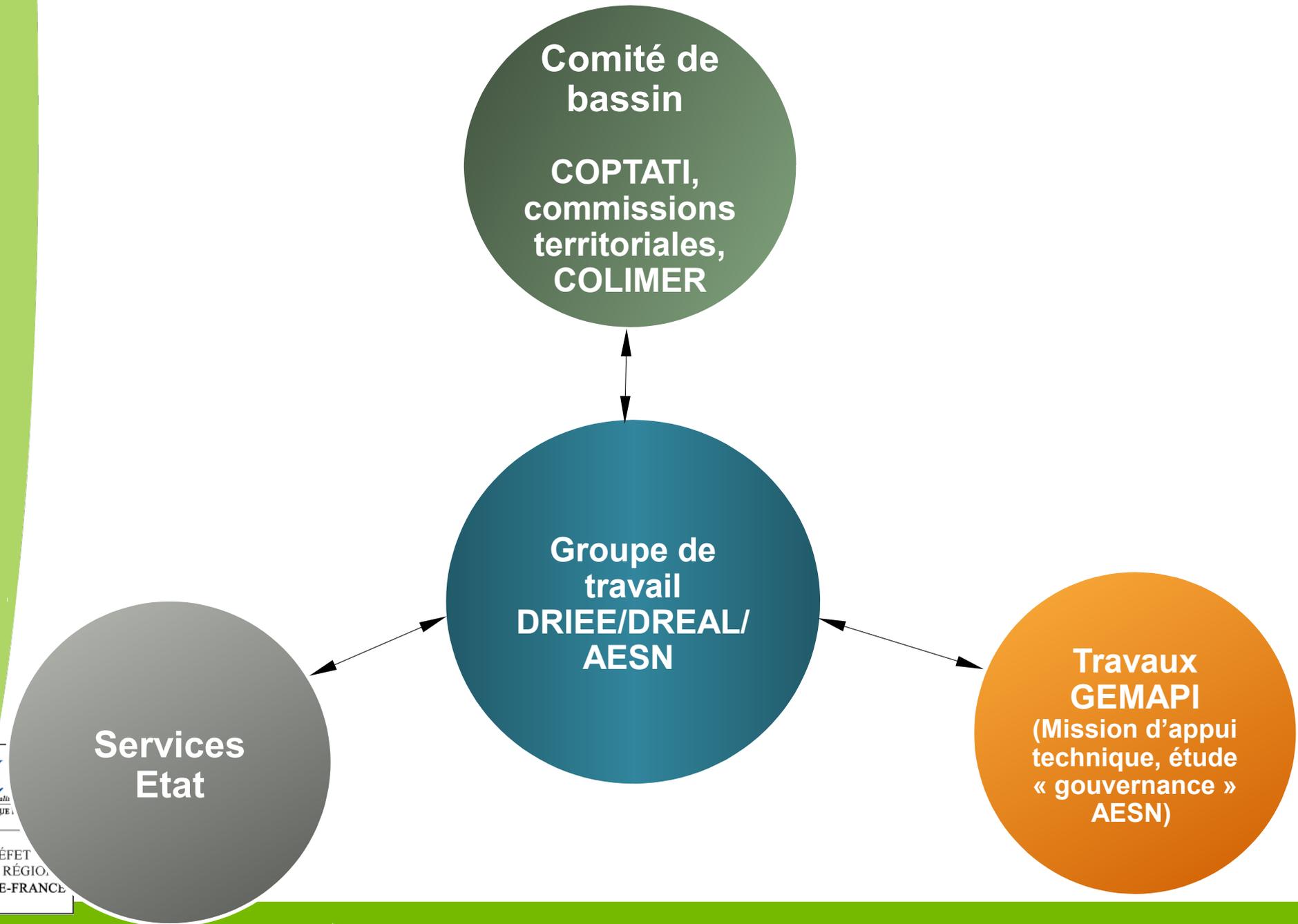
Objectifs :

- **GEMAPI, eau potable et assainissement**
- **accompagner** les collectivités dans leurs évolutions
- document **d'orientation** pour les futurs SDCI 2021

Ne se substitue pas aux travaux locaux



Modalités d'élaboration



Principes de rédaction

- Grande hétérogénéité des situations : Apporter un **cadre méthodologique** aux démarches locales, sans proposer de modèle unique

Recommandations générales et pas de traitement des cas particuliers

- Avoir un **document pédagogique** « le plus court possible »
État des lieux et documents d'accompagnement à part
- Organisation des recommandations par **compétences** et identification de territoires à enjeux

Un principe transversal : la gouvernance doit se construire autour du projet



Mise à disposition du projet de SOCLE

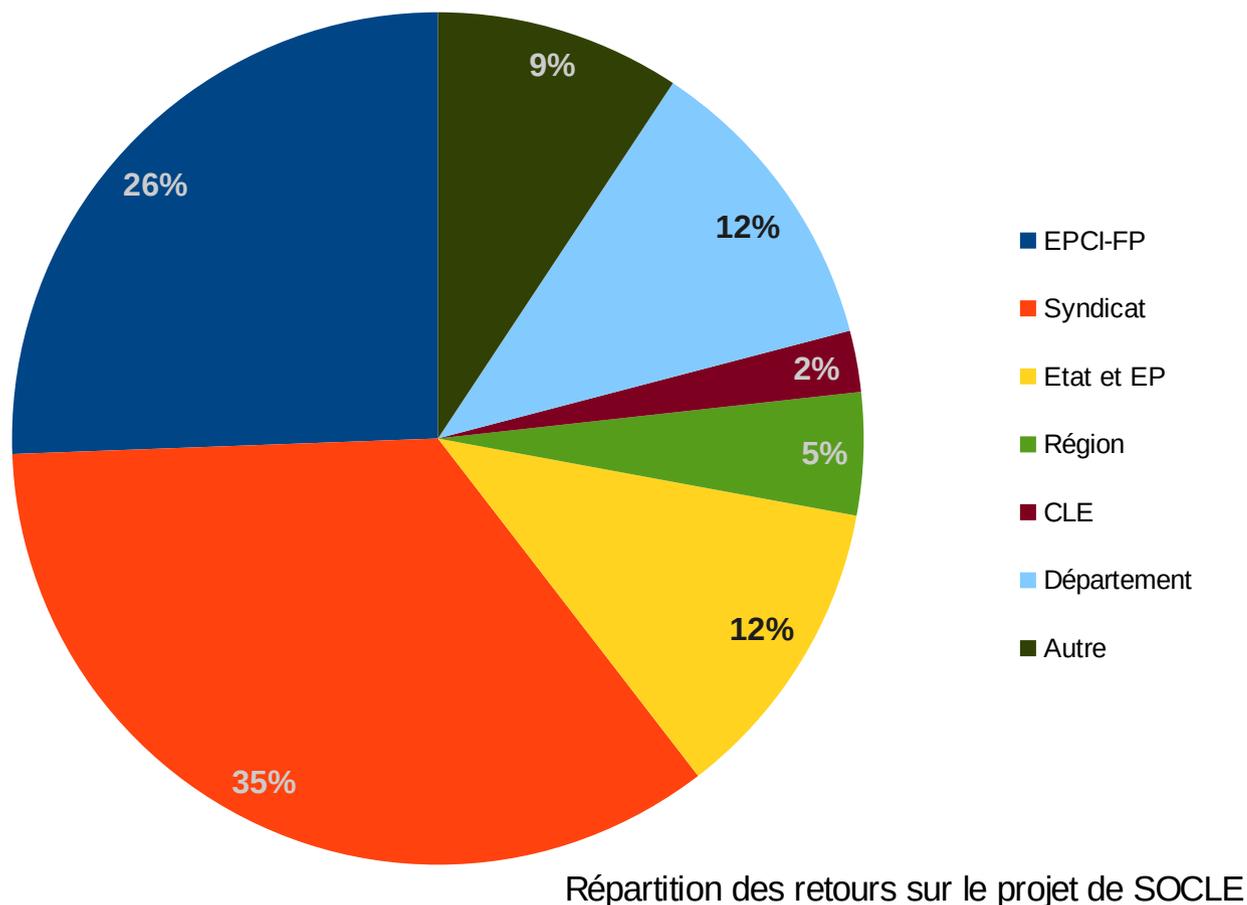
Sur le site internet de la DRIEE, avec boîte mail dédiée pour réception des avis - Du 22 juin au 22 septembre 2017

Des relais mis en place :

- **Au niveau national** : associations de collectivités
- **Au niveau du bassin** : mission d'appui technique et membres du comité de bassin
- **Au niveau départemental et régional** : vers EPCI-FP et syndicats, départements et régions



Remarques formulées (au 10/10/2017)



- Une 50aine de retours formulés
- Principalement les syndicats, puis les EPCI-FP (~60 % des retours)
- Ville de Paris (AEP et assainissement), Métropole Grand Paris (GEMAPI)
- Départements (Val de Marne, Orne, Calvados, Manche, Meuse, Hauts de Seine, Val d'Oise)
- Régions Grand Est et Normandie
- EPTB Seine Grands Lacs et Oise-Aisne
- 2 thématiques principales : AEP et GEMAPI

Aucune opposition exprimée

Document globalement perçu comme clair et bon cadre de travail

Synthèse des retours et prise en compte (1/3)

- Validation du diagnostic présenté, modulo des éléments d'actualisation de l'état des lieux. Les tendances d'organisation remontées qui répondent aux recommandations.
- Des propositions et demandes pour mieux faire le lien :
 - avec la stratégie d'adaptation au changement climatique => afficher les principes communs (exple : solidarité de bassin) + exemples d'actions (« généraliser les schémas directeurs d'alimentation en eau potable pour les collectivités de plus de 10 000 habitants »)
 - entre « protection de la ressource » et compétence AEP => intégrer dans les recommandations générales AEP + dans les enjeux environnementaux à prendre en compte
 - Mieux expliciter les missions des EPAGE => faire un encart dédié
 - Identifier les sites de « futures baignade » sur la Seine et la Marne comme des territoires à enjeux pour la compétence « assainissement »

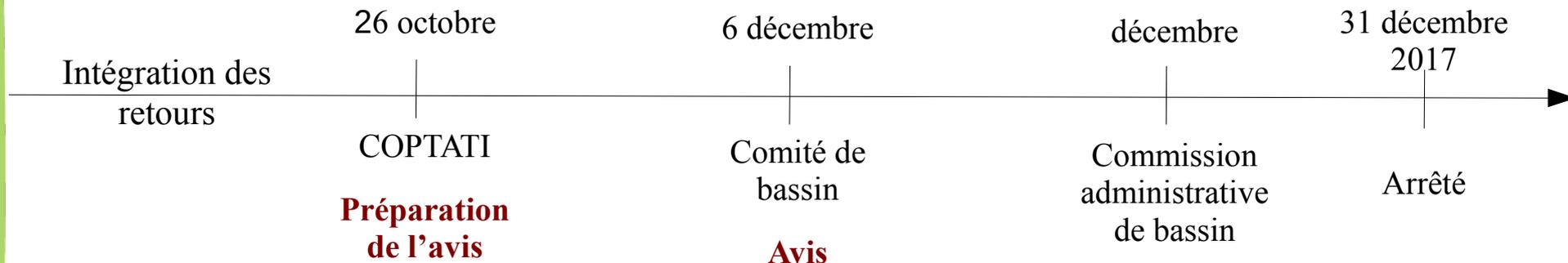
Synthèse des retours (2/3)

- Demande de **clarifier les possibilités de séparer les missions d'une compétence (notamment Assainissement)** : indiquer la note DGCL de septembre 2017
- Mettre en avant **l'enjeu des interconnexions AEP** => quelle recommandation ? Plutôt parler des enjeux de sécurisation + préservation ressource
- Demande de préciser les recommandations sur la « bonne échelle » et la meilleure modalité de coopération possible => **Contraire au vœu du Comité de bassin et pas l'objectif de la SOCLE**

Synthèse des retours (3/3)

- Sur GEMAPI :
 - Mieux distinguer les territoires « orphelins » des territoires où il y a déjà une organisation => ajout de recommandations pour les territoires avec des structures pré-existantes, indiquant la nécessité de préserver l'échelle du BV (cf SDAGE) + éléments de précision sur la période transitoire (à développer car sujet à incompréhension) ;
 - Demande de recommandation pour prise en charge des missions d'animation (SAGE notamment) => nouvelle recommandation
 - Demande de recommandation pour une prise en charge du ruissellement => nouvelle recommandation
 - Rôle des ASA ? => faire un encart dédié dans la SOCLE, ou à intégrer dans les « acteurs historiques » à associer ?
 - Demande de recommandations spécifiques pour les PNR => délicat car ce n'est pas leur mission première

Les suites



Expression d'un besoin d'accompagnement pour appropriation et une déclinaison opérationnelle de la SOCLE : quel accompagnement sur 2018-2020 ?

Enjeux différents suivant les compétences (**réalisation d'inventaires techniques, de mise à jour des statuts etc ...**)

Pistes de réflexions :

- Travail sur le document (illustrations, travail d'infographie post-adoption + document d'accompagnement : atlas des UH/EPCI-FP)
- Lien XIème programme de l'AESN
- Favoriser le partage d'expériences en lien avec les partenaires impliqués



FIN